

Pertinence du dispositif UNSS / Motifs d'agir pour les licenciés à l'UNSS



Niveau de pertinence

0 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5

0 - 1 - 2 - 3 - 4 - 5

Les objectifs du dispositif

- Favoriser le travail en équipe pédagogique d'un même établissement ou de plusieurs établissements de grande proximité ;
- Inciter les équipes pédagogiques à mettre en place des projets autour des activités de pleine nature identifiées (cf. page 2) ;
- Inciter à une réflexion d'équipe pédagogique autour de l'engagement durable et responsable des licenciés UNSS ;
- Construire les projets en prenant soin de répondre à certains objectifs de développement durable ;
- **Proposer des formats de pratique qui engagent les élèves dans une pratique physique sportive et artistique durable et responsable** ;
- Associer la communauté éducative (licence adulte gratuite) dans des projets d'association sportive qui permettent d'entretenir les liens professionnels et de développer des projets disciplinaires transversaux grâce à l'UNSS ;
- Engager l'ensemble des élèves dans une démarche de développement durable en proposant des actions (obligatoires) ;
- Renforcer le travail collaboratif entre le service départemental UNSS, les structures partenaires et les équipes pédagogiques des établissements affiliés ;
- Renforcer le travail sur la compréhension des enjeux scolaires avec les partenaires éventuels du dispositif ;

Quel(s) format(s) et modalités de pratique ?

- Un format qui permet une pratique physique continue ou cumulée de 1h45 minimum ;
- **Les 11 activités cibles : randonnée pédestre, trail, course d'orientation, randonnée raquettes à neige, ski de randonnée, VTT, ski nordique, ski alpin, surf, escalade, kayak.**
- Activités qui ne peuvent être proposées que dans le département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Une action citoyenne et écoresponsable à mettre en place obligatoirement par les professeurs d'EPS avec un descriptif de l'action à insérer au projet ;

Pour quel(s) public(s) ?

- Les licenciés UNSS exclusivement ;
- Une attention particulière devra être portée à la pratique des filles (format favorisant la pratique en groupe mixte) ;
- Une attention particulière devra être portée aux élèves les plus éloignés de la pratique ;
- Le public scolarisé dans un EPLE public est prioritaire ;
- Le public LP et lycéen est prioritaire ;
- Le public scolarisé en collège classé REP, ou situés en QPV ou zone rurale (ZRR) est prioritaire.

Date(s) et durée du dispositif

- **Mercredi 6 octobre, mercredi 13 octobre, mercredi 20 octobre, mercredi 26 janvier, mercredi 2 février, mercredi 9 février.** Possibilité éventuelle en mai-juin (communication du service départemental UNSS sur les dates retenues).

Les Objectifs de Développement durable associés à l'action



Nombre
d'ODD

6

Critère d'éligibilités des projets d'AS :

- Être à jour de ses cotisations (contrat d'affiliation, forfait mutualisation des transports-matériel) ;
- Une fiche action rendue à minima 10 jours avant le mercredi prévu ;
- Avoir réalisé la démarche de candidature sur le site internet www.unss64.fr (**onglet appel à projets**) ;
- Une action « développement durable » obligatoire (peut prendre la forme d'une sensibilisation) ;
- La journée devra concerner 35 élèves minimum ;
- La journée devra être organisée de telle sorte que le bus soit rempli à 90% s'il s'agit d'un autocar ;
 - De 40 à 45 élèves pour un bus de 48 places
 - De 42 à 47 élèves pour un bus de 52 places
- Le soutien financier peut également concerner un financement lié à de la location de matériel, de l'encadrement par un professionnel (Brevet d'État), si toutefois cette prestation est justifiée, notamment pour des raisons de sécurité.
- Dans le cas où une seule AS ne peut pas satisfaire aux critères quantitatifs exigés, elle doit s'associer à une autre association sportive affiliée à l'UNSS afin de construire le projet ;
- La journée devra proposer l'une des 11 activités cibles : **randonnée pédestre, trail, course d'orientation, randonnée raquettes à neige, ski de randonnée, VTT, ski nordique, ski alpin, surf, escalade, kayak.**
- Un projet dont le contenu permet d'identifier rapidement les objectifs de développement durable poursuivis ;
- Une empreinte carbone maîtrisée : maîtrise des distances, nombre d'élèves / places assises dans le bus ;

Les contreparties :

- Inscrire tous les élèves sur la plateforme OPUSS pour identifier les participants à la journée ;
- Assurer le suivi du transport (commande et inscription sur TUNSS) ;
- Communiquer sur tous les supports en indiquant le partenariat avec l'UNSS64 Béarn et Soule ;
- Les associations sportives devront envoyer un bilan rapide au Service Départemental UNSS (quelques lignes, photos, etc...) ;

Financement :

- Prise en charge à hauteur de **350 euros maximum** par le Service départemental UNSS 64 Béarn Soule ;
- Attention le financement est conditionné au respect des critères d'éligibilité et à la réalisation effective de l'action.

Les partenariats :

- L'UNSS Nationale, Régionale et Départementale (ressources humaines, organisation, crédits d'animation UNSS) ;
- La DSDEN 64,
- Le SDEJS 64 (le service départemental de l'engagement de la jeunesse et du sport),
- Le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (convention générale – Sport santé – Développement de la pratique pour le plus grand nombre),
- Le CDOS64 ;
- Partenaires associatifs et privés éventuels ;
- Municipalité ou communauté de communes selon l'implantation du dispositif (autorisation, lien avec les agents municipaux)
- La MAIF, partenaire des opérations « éco-responsables» ;
- Presse locale (communiqué de presse envoyé par le service départemental UNSS).

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Objectifs Développement Durable	Descriptif rapide de l'action concrète
	A finir
	A finir
	A finir
	A finir
	
	A finir